

Par M. Macdonald,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 décembre 1969, demandant copie du décret d'octobre 1969 qui autorise la cession à la province de la Colombie-Britannique d'une partie de la réserve indienne n° 1 de Cowichan, en vue de la construction d'une route.—(*Avis de motion portant production de documents n° 277*). (Document parlementaire n° 3/277).

Par M. Macdonald,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 décembre 1969, demandant copie du décret d'octobre 1969 qui accorde à la *Canadian Utilities Limited* le droit d'exercer des pouvoirs statutaires en ce qui concerne une servitude pour l'installation d'une ligne de transmission d'énergie au-dessus d'une partie du territoire de la réserve indienne n° 123 de Kehiwin dans la province d'Alberta.—(*Avis de motion portant production de documents n° 275*). (Document parlementaire n° 3/275).

Par M. Macdonald,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 décembre 1969, demandant copie du décret d'octobre 1969 qui accorde à la Corporation du district de Cowichan-Nord, Duncan, (C.-B.) le droit d'exercer des pouvoirs statutaires à l'égard d'une partie de la réserve indienne n° 1 de Cowichan (C.-B.)—(*Avis de motion portant production de documents n° 274*). (Document parlementaire n° 3/274).

Par M. Macdonald,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 décembre 1969, demandant copie du rapport d'expert de la *Stevenson and Kellogg Limited*, portant sur la production de beurre et de lait écrémé et rédigé pour le compte du ministère de l'Industrie et du Commerce au cours de l'année financière 1965-1966, comme en fait mention la réponse à la question n° 1323 de la dernière session.—(*Avis de motion portant production de documents n° 215*). (Document parlementaire n° 3/215).

---

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.